



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 octobre 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-793

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DE VARENNES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue de Varennes, dossier RS-18-286, comme illustré au plan numéro CRO-18-487 du 28 septembre 2018.

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Varennes	Nord	À partir d'un point situé à 155 m à l'ouest de la rue de Valcourt, sur une distance de 40 m vers l'ouest	En tout temps

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures conformément au plan numéro CRO-18-487 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-794

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE GRAVELINE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Graveline, dossier RS-18-56, comme illustré au plan numéro CRO-18-131 du 20 février 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Graveline	Nord	À partir d'un point situé à 52 m à l'est de la montée Paiement jusqu'à la rue Migneault	De décembre à mars

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-131 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-795

REJET - SOUMISSION 2018 SP 167 - REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT DU SENTIER DU PONT LADY-ABERDEEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 juillet 2018, un appel d'offres public pour le remplacement du revêtement antidérapant du sentier du pont Lady-Aberdeen;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 167 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2018-796

REJET - SOUMISSION 2017 SP 266 - APPEL DE PROPOSITIONS - VENTE DES LOTS 1 087 535, 1 091 112, 1 091 144, 2 634 648, 2 634 649 ET 2 735 300 - INTERSECTION DE LA RUE DU GRÈS ET DU BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 3 mai 2018, un appel de propositions pour la vente de lots situés à l'intersection de la rue du Grès et du boulevard de la Technologie;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des propositions et que le prix offert accuse un écart important avec celui prévu dans l'évaluation établie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel de propositions;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels de propositions et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule proposition reçue dans le cadre de l'appel de propositions 2017 SP 266 et autorise le Service des biens immobiliers à négocier de gré à gré avec tout individu ou entreprise intéressé à acquérir et développer le terrain.

Adoptée

CE-2018-797

SOUSSION 2018 SP 189 - SOUFFLAGE EN BORDURE DE VOIES PUBLIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour le soufflage en bordure de voies publiques, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 27 août 2018, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme 7289235 Canada inc., 930, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9J 3J3, pour le soufflage en bordure de voies publiques, selon les sections 1 et 3, pour un montant total approximatif pour deux ans de 582 118,43 \$ incluant les taxes.
- La firme 2991209 Canada inc., 643, avenue de Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour le soufflage en bordure de voies publiques, selon la section 2, pour un montant total approximatif pour deux ans de 148 317,75 \$ incluant les taxes.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le contrat sera d'une durée de deux ans avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-31310-441	Déblaiement et enlèvement de la neige

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2018, conditionnellement à l'adoption du budget 2019.

Adoptée

CE-2018-798

PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE AU PROGRAMME ACCES CANNABIS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Cannabis (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) vise à enrayer le commerce illégal du cannabis au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Cannabis est une initiative gouvernementale destinée à lutter contre le commerce illégal du cannabis sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Cannabis est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Cannabis a pour objectif d'assurer le respect du régime fiscal et de rétablir l'ordre dans l'activité commerciale du cannabis en diminuant la concurrence déloyale et en luttant contre la commercialisation illicite du cannabis au sein de marchés parallèles;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du ministre consiste notamment à assurer la coordination du programme ACCES Cannabis ainsi que la formation des policiers en matière de contrebande de cannabis;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Cannabis est coordonné par le ministère de la Sécurité publique et entièrement financé par le ministère des Finances du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Gatineau n'est pas encore rédigé et que le financement débutera dès le 1^{er} octobre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la participation du Service de police au programme ACCES Cannabis pour l'exercice financier 2018-2019 débutant le 1^{er} octobre 2018;
- le directeur du Service de police ou en son absence le directeur adjoint à signer les documents pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-9400-000 – Recouvrement de tiers – Sécurité publique, au projet 12583, mais entièrement compensés par le ministère des Finances du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2018-799

REJET - SOUMISSION 2018 SP 240 - FOURNITURE DE STATIONS HYDROMÉTRIQUES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 30 août 2018, un appel d'offres public pour la fourniture de stations hydrométriques;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal requis dans le cadre d'un appel d'offres public n'a pas été respecté;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 240 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres, et ce, après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2018-800

SOUSSION 2018 SP 121 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ELECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-742 du 10 octobre 2018, octroyait un contrat à la firme Construction J. Raymond inc., pour un montant total corrigé de 5 869 033,68 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme refuse d'exécuter le contrat selon le montant corrigé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retire le contrat à la firme Construction J. Raymond inc. et adjuge un contrat à la firme Boless pour la construction du nouveau pavillon au parc des Cèdres, situé au 1, rue principale, pour un montant total de 6 238 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 septembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-008-18115	5 696 125,46 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 - Travaux pavillon au parc des Cèdres
04-13493	271 276,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	270 598,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-801

**SUSPENSION DISCIPLINAIRE DE 10 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ
NUMÉRO 110425**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 10 jours sans traitement de l'employé numéro 110425.

Adoptée

MAXIME PEDNAUD-JOBIN
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif